

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 08S Droit 1			
Code	ECCM1B08SDRT1	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Rose-Line CLIPPE (rose-line.clippe@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est d'initier l'étudiant(e) à la nécessité du droit et au fonctionnement de l'appareil judiciaire, de lui faire comprendre les règles essentielles du droit civil.

Cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de se familiariser avec la terminologie juridique.

Elle permettra à l'étudiant d'acquérir les bases juridiques indispensables à sa vie quotidienne et professionnelle en l'habituant à l'utilisation du code civil comme source de renseignements.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) sera capable, à travers un examen écrit :

- de classer les différents droits et de les expliquer ;
- de décrire le fonctionnement de l'appareil judiciaire ;
- d'expliquer les règles essentielles du droit civil en matière de droit patrimonial et de droit des personnes.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM1B08DRT1A Principe de droit civil et droit public

48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM1B08DRT1A Principe de droit civil et droit public

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Principe de droit civil et droit public			
Code	3_ECCM1B08DRT1A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Rose-Line CLIPPE (rose-line.clippe@helha.be)		
Coefficient de pondération		40	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est d'initier l'étudiant(e) à la nécessité du droit et au fonctionnement de l'appareil judiciaire, de lui faire comprendre les règles essentielles du droit civil.

Cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de se familiariser avec la terminologie juridique.

Elle permettra à l'étudiant d'acquérir les bases juridiques indispensables à sa vie quotidienne et professionnelle en l'habituant à l'utilisation du code civil comme source de renseignements.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant(e) sera capable, à travers un examen écrit :

- de classer les différents droits et de les expliquer ;
- de décrire le fonctionnement de l'appareil judiciaire ;
- d'expliquer les règles essentielles du droit civil en matière de droit patrimonial et de droit des personnes.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Introduction au droit, nécessité du droit, classification des droits privés et publics, les sources du droit, avenir de la justice et nouvelles technologies.
2. L'organisation judiciaire, les acteurs, les compétences des cours et tribunaux, étapes de l'action en justice
3. Les preuves, règlementation et hiérarchisation des preuves.
4. Le patrimoine et les biens, les droits réels, de créance, intellectuels.
5. Les contrats, définition, mode de formation des contrats, éléments constitutifs des contrats, dissolution.
6. Les obligations, définition, sources d'obligations, effets et extinction des obligations.
7. Les sûretés, définition, les sûretés légales et conventionnelles.
8. Les personnes physiques, définition de personne, état des personnes, individualisation des personnes, protection des données des personnes (RGPD).
9. Le droit de la famille, obligation alimentaire, le mariage et les régimes matrimoniaux. Le divorce et la séparation.
10. Les successions, conditions requises pour succéder, règles de dévolution successorale, succession testamentaire.

Démarches d'apprentissage

Cours illustré par PowerPoint

Illustration au moyen d'exemples

Exercices

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exemples de questions d'examens peuvent être fournis.
Séance de questions – réponses avant l'examen.

Ouvrages de référence

ALEXANDER F. DELREE C. Notions de droit civil , De Boeck, 2008

Supports

Syllabus disponible sur ConnectEd et à la demande sur support papier.

Exercices et documentation sur ConnectEd.

Portail du pouvoir judiciaire de Belgique

<http://www.juridat.be/>

Site du service fédéral de la justice

http://www.just.fgov.be/index_fr.htm

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en présentiel ou à distance.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100%			Exe	100%

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exception :

La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et l'exception restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).